



MAIRIE DE NUIITS-SAINT-GEORGES

B.P 50109 21703 NUIITS-SAINT-GEORGES Cedex
03 80 62 01 20 mairie@nuitsstgeorges.com ville-nuits-saint-georges.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE N° 207/2026

OBJET : TRAVAUX DE TERRASSEMENT POUR CREATION D'UN BRANCHEMENT D'EAU POTABLE ET D'UN BRANCHEMENT POUR LES EAUX USEES RUE DE CHARMOIS.

Le Maire de la Commune de NUIITS-SAINT-GEORGES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L.2212/1 et suivants sur les pouvoirs de Police du Maire ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière ;

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977 ;

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, en raison de travaux de terrassement pour la création d'un branchement d'eau potable et d'un branchement d'eaux usées, il convient de régler la circulation sur la rue de Charmois.

ARRÊTE

Article 1 – Le 27 mai 2026 la rue de Charmois sera fermée à la circulation.

Article 2 – La mise en place et la maintenance de la signalisation réglementaire seront assurées par les soins de l'Entreprise « ETM Agence Pascal GUINOT » chargée des travaux.

Article 3 – Madame le Directeur Général des Services de la ville de Nuits-Saint-Georges, Messieurs le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du Présent arrêté.

Fait à Nuits-Saint-Georges, le 20 mai 2026.

Le Maire,
Alexandre SUCHET

